

## REGLEMENT DE LA NOCTURE DE CHELLES DU SAMEDI 8 OCTOBRE 2016

Course à pied nature organisée dans le plus pur esprit sportif des trails :

- aucun accompagnateur motorisé,
- ravitaillement sauvage interdit,
- respect du parcours balisé,
- respect de l'environnement traversé.

➤ 17h00 : OUVERTURE DU SECRETARIAT

Remise des dossards pour les concurrents de la course de 12 km.  
Inscription sur place, Place du village, rue de Pierrefonds à Chelles.  
Clôture des inscriptions ½ heure avant chaque départ.

INSCRIPTION : l'inscription est individuelle et se fait à l'aide du bulletin (à télécharger sur [www.vgaattichy.com](http://www.vgaattichy.com)).

- Coût de l'inscription pour la randonnée pédestre et marche nordique : 5 € par courrier avant le lundi 3 octobre 2016.  
Possibilité d'inscription sur place surcoût de 1 €.
- Coût de l'inscription pour la course « NOCTURNE DE CHELLES » 10 € par courrier avant le lundi 3 octobre 2016.  
Date limite d'engagement par courrier : 3 octobre (cachet de la poste faisant foi).  
Possibilité d'inscription sur place surcoût de 5 €.
- Ordre des chèques : VGA ATTICHY (toute inscription envoyée sans chèque ne sera pas prise en compte).
- Aucune inscription par téléphone ou par internet.
- Envoi des bulletins : VGA ATTICHY – stade municipal – voie industrielle – 60350 ATTICHY (n'oubliez pas de joindre votre copie de licence ou votre certificat médical).

➤ 18h15 : RANDONNEE PEDESTRE - 8KM

➤ 18h45 : MARCHE NORDIQUE - 10KM

Le circuit de la randonnée et de la marche nordique emprunte en partie le parcours de la course à pied.  
Départ et arrivée, Place du village de Chelles.  
Mise en place sur l'aire de départ à 18h10 pour la randonnée, et 18h40 pour la marche nordique.

La randonnée pédestre est ouverte à tous.

La marche nordique nécessite la présentation soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, datant de moins d'un an, ou d'une licence.

Condition physique : chaque participant prenant le départ doit s'assurer de sa bonne condition physique afin de boucler le circuit en toute quiétude et avec plaisir.

Matériel conseillé : une lampe frontale ou une lampe torche.

➤ 20h00 : COURSE NOCTURE A LA LAMPE FRONTALE – 12KM

19h55 dernières consignes de sécurité avant le départ.

Course nature à allure libre sans butée horaire, ouverte aux cadets, juniors, espoirs, seniors, masters hommes et femmes, licenciés ou non, en semi autosuffisance sur un parcours bucolique tracé autour des villages de Chelles et de Saint Etienne-Roilaye.

Equipement obligatoire : lampe frontale.

Départ (aux feux de Bengale) et arrivée Place du village de Chelles.

Dénivelé positif : 300m.

### **IMPORTANT**

La course de 12 km est ouverte aux coureurs licencié ou non. Chaque concurrents devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence en cours de validité, UFOLEP, FSCF, FSGT, (avec mention athlétisme ou course à pied en compétition), FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou la course à pied en compétition, ou de l'athlétisme pour la marche nordique, datant de moins d'un an.

**ATTENTION** : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

**RAVITAILLEMENT** : un ravitaillement est proposé à mi parcours (buffet campagnard) et à l'arrivée. Pour la course « NOCTURE DE CHELLES » une ceinture porte-bidon ou une poche à eau est conseillée. Tout ravitaillement sauvage est interdit sous peine de disqualification du coureur (éthique du trail).

**RECOMPENSES** : un cadeau offert à chaque participant de la course « NOCTURE DE CHELLES » remis à l'arrivée. Récompenses au trois premiers de chaque catégorie : cadet, junior, espoir, senior, master 1 - 2 - 3 et 4 hommes et femmes. Le premier et la première de la course repartiront avec leur poids en boîte de conserves de légumes BONDUELLE.

**SIGNALISATION** : le balisage directionnel du parcours sera réalisé à l'aide de rubalise phosphorescente et de bâtons lumineux.

**SIGNALEURS** : des commissaires de course seront postés aux endroits délicats du parcours afin d'éviter que les concurrents ne se perdent.

**INFIRMERIE** : premiers soins d'urgence et secours assurés par l'association des « SAUVETEURS DE L'OISE » section d'Attichy.

**PROCLAMATION DES RESULTATS** : le classement et la cérémonie de remise des récompenses de la course « NOCTURE DE CHELLES » se fera à l'issue de la course sur la place de Chelles.

**LA CHAINE DE L'ESPOIR** : sous l'impulsion d'Elite Auto et de l'hôtel Ibis de Compiègne, partenaires principaux de l'épreuve, la VGA ATTICHY a décidé de soutenir l'action de l'association humanitaire « LA CHAINE DE L'ESPOIR » en prélevant 2 € sur chaque inscription qui lui sera reversé dans le cadre de son projet éducatif.

-----  
**ASSURANCE** : conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la course « NOCTURE DE CHELLES ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**ANNULATION** : en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**UTILISATION D'IMAGE** : « j'autorise expressément les organisateurs de la « NOCTURE DE CHELLES » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux marches ou à la course nocturne, sur tout support y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL** : l'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

**RENSEIGNEMENTS** :  
Dominique JORET : 06.63.46.14.99 – [dominique.joret@orange.fr](mailto:dominique.joret@orange.fr)  
VGA ATTICHY : 03.44.86.23.73 – [vgaattichy@orange.fr](mailto:vgaattichy@orange.fr)  
Site internet : [www.vgaattichy.com](http://www.vgaattichy.com)